

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Rachel Desnoyers

<https://www.cadre21.org/membres/4b878cb9e9b6cf9db315f33c>

Date d'obtention : 2023-08-29 17:57:25

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Tout est inscrit dans la trousse donc il faut suivre les étapes. Il ne faut pas regarder de contenus à caractère sexuel mais seulement s'assurer verbalement pour s'assurer que cela correspond bien aux critères de sextage. Ensuite c'est la police qui prend en charge le dossier rapidement.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cela m'aidera à ne pas faire de faux pas au niveau de la loi et à ne pas mettre la victime mal à l'aise. Elle saura que la ou les photos ne seront pas vues par tous.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

M'assurer de la nature des photos sans les voir et appeler la police.